

devoir de revendiquer énergiquement l'honneur, le respect et la confiance dus à ses vertus, à son zèle et à sa science ;

Considérant enfin que ces insinuations injurieuses et ces calomnies, contenues dans la Supplique sus-mentionnée, se résument comme suit :

1o L'Evêque des Trois-Rivières fait des nominations intéressées et nuisibles au bien de la religion ;

2o Il menace de foudres ceux de ses prêtres, qui ne partagent pas son opinion sur des questions libres ;

3o Il a voulu des mesures qui préparaient les voies à l'enterrement civil ;

4o Il détruit des paroisses dans un but intéressé ;

5o Il empêche la colonisation des terres incultes ;

6o Il favorise le fléau de l'émigration ;

7o Il scandalise les populations ;

8o Il a manqué aux promesses données ;

9o Il fait maudire le peuple en le trompant indignement ;

10o Il dépouille ce peuple de ses droits acquis et par des moyens iniques ;

11o Il nuit au développement des communautés religieuses ;

12o Il bouleverse les institutions ;

13o Il fait périr des religieuses, en faisant de leur maison un vrai tombeau ;

14o Il prépare des conflits inévitables entre le gouvernement civil et le pouvoir religieux ;

15o Il détourne les aumônes des fidèles de leur juste destination ;

16o Il s'immisce dans le commerce des Banques ;

17o Il expose la Corporation Episcopale à la banqueroute et le diocèse à la rançon ;

18o Il a fait marché de sa signature épiscopale au sujet de documents intéressant à un haut point le bien de la religion ;

19o Il a manqué de soumission au Saint-Siège, dans la personne de son Délégué ;

20o Il exerce une pression immorale et des mauvais traitements contre ses prêtres.

Nous, enfants dévoués de l'Eglise Catholique et fils très attachés de l'Illustre Evêque des Trois-Rivières, convaincus que nous avons à accomplir un